



Édito

Mars 2019

Chère Madame, Cher Monsieur,

Je suis heureuse de vous retrouver en ce début d'année 2019 avec la présente édition de La Lettre EPARGNE ACTUELLE, dont voici le sommaire.

En premier lieu, vous retrouverez les **performances 2018 des supports d'investissement du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer**, avant de découvrir notre présentation de l'un des points clés de l'assurance vie, à savoir la **transmission de son épargne**.

A la rubrique « PLACEMENTS FINANCIERS », nous nous pencherons sur la solution de la **Gestion Sous Mandat**, puis nous reviendrons sur l'actualité financière en vous dévoilant un **panorama des performances 2018 des différents placements**.

Enfin, nous partagerons l'actualité d'EPARGNE ACTUELLE avec l'**enrichissement du contenu de notre site internet** et les résultats de notre **enquête de satisfaction clients**.

Je vous souhaite une très agréable lecture.

Cordialement,



Isabelle Lagrange
Directrice Générale
EPARGNE ACTUELLE

CONTRAT AFER

zoom sur ses nouveautés

PERFORMANCES ANNUALISÉES⁽¹⁾ DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT DU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER

L'assureur ne garantit pas la valeur de l'épargne qui y est investie ; il garantit seulement le nombre d'unités de compte détenu. L'investissement sur des supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. Il n'est pas garanti, mais est sujet à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

GAMME DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT EN UNITÉS DE COMPTE

ÉVOLUTION SUR 1 AN⁽⁴⁾ ÉVOLUTION PAR AN SUR 3 ANS⁽⁵⁾ ÉVOLUTION PAR AN SUR 5 ANS⁽⁶⁾ ÉVOLUTION PAR AN SUR 8 ANS⁽⁷⁾

Supports de diversification ⁽²⁾		ÉVOLUTION SUR 1 AN ⁽⁴⁾	ÉVOLUTION PAR AN SUR 3 ANS ⁽⁵⁾	ÉVOLUTION PAR AN SUR 5 ANS ⁽⁶⁾	ÉVOLUTION PAR AN SUR 8 ANS ⁽⁷⁾
AFER-SFER	Créé le 15.02.1995	-10,44%	+0,88%	+3,34%	+4,69%
AFER PATRIMOINE	Créé le 07.07.2004	-8,09%	-3,26%	-0,80%	-0,12%
AFER DIVERSIFIÉ DURABLE	Créé le 08.01.2010	-8,16%	-0,13%	+2,10%	+4,42%
Supports thématiques ⁽²⁾		ÉVOLUTION SUR 1 AN ⁽⁴⁾	ÉVOLUTION PAR AN SUR 3 ANS ⁽⁵⁾	ÉVOLUTION PAR AN SUR 5 ANS ⁽⁶⁾	ÉVOLUTION PAR AN SUR 8 ANS ⁽⁷⁾
AFER OBLIG MONDE ENTREPRISES	Créé le 30.04.2014	-5,41%	-0,05%	-	-
AFER CONVERTIBLES	Créé le 19.01.2015	-9,57%	-0,51%	-	-
AFER ACTIONS EURO	Créé le 31.07.1998	-14,75%	-1,05%	+2,15%	+4,04%
AFER ACTIONS MONDE	Créé le 07.07.2004	-7,47%	+2,86%	+5,62%	+4,23%
AFER ACTIONS AMÉRIQUE	Créé le 28.02.2013	-8,52%	+4,64%	+4,00%	-
AFER MARCHÉS ÉMERGENTS	Créé le 28.02.2013	-11,74%	+1,34%	+2,30%	-
AFER ACTIONS PME	Créé le 23.09.2014	-16,62%	+2,99%	-	-
AFER AVENIR SENIOR	Créé le 08.09.2017	-12,39%	-	-	-
AFER-FLORE	Créé le 04.08.1998	-29,01%	-2,02%	+3,36%	+4,50%
<i>Support spécifique réservé au contrat relevant de l'option dite « DSK ».</i>					
Supports à thématique immobilière ⁽³⁾		ÉVOLUTION SUR 1 AN ⁽⁴⁾	ÉVOLUTION PAR AN SUR 3 ANS ⁽⁵⁾	ÉVOLUTION PAR AN SUR 5 ANS ⁽⁶⁾	ÉVOLUTION PAR AN SUR 8 ANS ⁽⁷⁾
AFER IMMO	Créé le 19.12.2011	+3,69%	+3,20%	+3,76%	-
AFER IMMO 2	Créé le 13.06.2016	+3,33%	-	-	-
AFER MULTI FONCIER	Créé le 04.04.2018	-	-	-	-
<i>Les performances de ce support ne sont pas présentées car il a moins d'un an d'existence.</i>					

Sources : Aviva Investors France, Aviva Investors Real Estate France SGP (Afer Immo et Afer Immo 2) et BNP Paribas Asset Management (Afer Actions PME).

GAMME DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT À CAPITAL GARANTI...

... À TOUT MOMENT FONDS GARANTI en euros : +2,25% en 2018

Performance nette de frais de gestion du contrat, hors prélèvements sociaux et fiscaux. **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**

Encours gérés au 31.12.2018 : 42 milliards d'euros • Support créé en 1976.

... À L'ÉCHÉANCE AFER EUROCROISSANCE : -1,66% en 2018

Performance globale des actifs du 27.12.2017 au 26.12.2018 nette de frais de gestion du contrat et du coût de la garantie plancher, hors prélèvements sociaux et fiscaux. **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.** L'évolution individuelle du support Afer Eurocroissance de chaque adhésion diffère de la performance globale du support Afer Eurocroissance. Elle est disponible sur l'espace sécurisé adhérent sur www.afer.asso.fr.

Sources : Aviva vie, Aviva Epargne Retraite et Aviva Investors France. Encours gérés au 31.12.2018 : 235 millions d'euros • Support créé en 2015.

Avant l'échéance de la garantie, les montants investis sur le support Afer Eurocroissance peuvent varier à la hausse ou à la baisse. La garantie en capital s'applique uniquement à l'échéance de la garantie.

(1) Une performance annualisée résulte de la conversion observée sur une période en son équivalent annuel sur cette même période.

(2) Performances nettes de frais de gestion financière, hors dividendes (affectés au paiement des frais de gestion et du coût de la garantie plancher du contrat Afer), brutes de prélèvements sociaux et fiscaux. L'indicateur de référence auquel l'adhérent peut comparer a posteriori la performance des supports susmentionnés et les risques sont plus précisément décrits dans leurs DICI et prospectus disponibles sur le site Internet www.afer.asso.fr, auprès de votre conseiller EPARGNE ACTUELLE, sur demande écrite auprès du GIE Afer et, pour les OPC, sur le site Internet de l'AMF.

(3) Performances nettes de frais de gestion financière, hors dividendes (affectés au paiement des frais de gestion et du coût de la garantie plancher du contrat Afer), brutes de prélèvements sociaux et fiscaux. **Les supports en unités de compte Afer Immo et Afer Immo 2 n'offrent aucune garantie de performance ou de capital.** Les investissements réalisés par la société Afer Immo et Afer Immo 2 sont notamment soumis aux risques inhérents à la détention directe et indirecte et à la gestion d'actifs immobiliers. Les documentations juridiques et commerciales, ainsi que les derniers reportings de ces supports, sont disponibles sur le site Internet www.afer.asso.fr.

(4) Du 29.12.2017 au 31.12.2018. Pour les supports Afer Immo et Afer Immo 2 : du 30.11.2017 au 30.11.2018.

(5) Du 31.12.2015 au 31.12.2018. Pour le support Afer Immo : du 30.11.2015 au 30.11.2018.

(6) Du 31.12.2013 au 31.12.2018. Pour le support Afer Immo : du 30.11.2013 au 30.11.2018.

(7) Du 31.12.2010 au 31.12.2018.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LA TRANSMISSION DE L'ÉPARGNE DE VOTRE ADHÉSION AFER

Transmettre l'épargne de votre adhésion Afer aux bénéficiaires que vous avez désignés en cas de décès est naturel. Mais pour qu'elle soit transmise de façon réellement optimale, certaines précautions s'imposent.

On le sait, l'assurance vie permet d'avantager, dans certaines limites, une ou plusieurs personnes, avec ou sans lien de parenté, au travers de la « clause bénéficiaire » de son contrat. Pour l'épargne constituée par les primes versées avant les 70 ans du souscripteur, la réglementation offre un abattement important de 152 500 euros par bénéficiaire (hors conjoint ou partenaire de PACS qui sont totalement exonérés).

Ce que l'on sait moins en revanche, alors que cette phase du contrat est importante, c'est la façon dont l'épargne sera transmise aux bénéficiaires désignés après le décès du souscripteur.

Certes, la réglementation impose un délai de versement des capitaux décès dans le mois qui suit la réception par l'assureur de toutes les pièces justificatives, mais en dehors de cette obligation, qu'en est-il exactement dans le cadre du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer ?

Concrètement, sitôt le décès connu, le GIE Afer va sécuriser le contrat, c'est-à-dire arbitrer l'épargne éventuellement investie dans des supports en unités de compte vers le support en euros. Lorsque le contrat dispose d'une garantie plancher (comme cela est le cas du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer, en cas de décès du souscripteur avant ses 75 ans), les bénéficiaires sont assurés de percevoir les sommes initialement investies, même si les supports en unités de compte affichent une perte en capital⁽¹⁾. Une fois cette opération réalisée et en attendant la réception de l'ensemble des pièces puis le règlement du capital décès aux bénéficiaires, le montant global de l'épargne est rémunéré à un taux forfaitaire, correspondant au taux moyen de rendement des emprunts d'État (on parle également de taux plancher garanti en cas de décès). Celui-ci est généralement inférieur au taux définitif du support en euros calculé en fin d'année par l'assureur.

Lorsque sa part de capital décès lui est versée, le bénéficiaire d'une adhésion Afer peut choisir de recevoir directement les sommes lui revenant (par virement sur son compte bancaire) ou d'opter pour un réinvestissement sur un contrat de même nature. Dans cette hypothèse, il existe deux cas de figure :

Le bénéficiaire d'une adhésion Afer est déjà détenteur d'un contrat d'assurance vie mais autre que celui de l'Afer (ou en ouvre un à cette occasion)

Pour les sommes amenées à être placées sur le support en euros ou dans des supports en unités de compte : le bénéficiaire devra, à ce moment-là, s'acquitter des frais sur versement (variables selon les contrats et les supports choisis) et des éventuels frais d'adhésion (en cas de souscription initiale) : par exemple, si les frais sur versements sont de 3%, pour 10 000 euros issus du capital décès, seuls 9 700 euros seront effectivement investis.

Le bénéficiaire d'une adhésion Afer est déjà détenteur d'une adhésion au contrat d'assurance vie Afer (ou en ouvre une à cette occasion)

Contrairement au cas précédent, il va pouvoir bénéficier d'un transfert de capitaux totalement gratuit. Autrement dit, il lui suffit de demander le remploi sur son contrat Afer des capitaux décès reçus, et cette opération sera faite sans aucuns frais sur versement (au lieu, actuellement, de 1% pour les supports en unités de compte et de 2% pour le Fonds Garanti en euros ou le support Afer Eurocroissance).

Autre avantage : en choisissant le transfert des capitaux décès vers le contrat Afer, ces capitaux ne seront plus rémunérés au seul taux plancher garanti (TPG) mais au taux de rendement définitif de l'année du Fonds Garanti en euros Afer, prorata temporis, dès que celui-ci est connu. Par exemple, pour un décès survenu en juillet 2018 et un règlement effectué en novembre 2018 avec remploi des sommes sur le Fonds Garanti en euros d'un contrat Afer, les capitaux décès sont rémunérés sur cette période au taux définitif, soit 2,25%⁽²⁾ (net de frais de gestion) pour 2018 au lieu de 0,77%⁽²⁾ (taux plancher garanti applicable durant l'année 2018). La différence de rémunération est sensible !

Pour permettre aux « bénéficiaires décès » désignés sur votre adhésion Afer de profiter de ces avantages dans le cadre fiscal privilégié de l'assurance vie, il serait judicieux qu'ils adhèrent au contrat Afer dès maintenant pour prendre date ! En effet, la fiscalité est plus favorable sur la durée : en cas de rachat, les contrats d'assurance vie de plus de 8 ans permettent de bénéficier d'un abattement de 4 600 euros pour une personne seule (9 200 euros pour un couple) sur une année civile. Les intérêts restent néanmoins soumis aux prélèvements sociaux de 17,2% depuis le 1er janvier 2018.

(1) L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte en capital. Les entreprises d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

(2) Taux net des frais de gestion du contrat et brut des prélèvements sociaux et fiscaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

POURQUOI PAS UNE GESTION SOUS MANDAT ?

Plus que jamais, au regard des marchés financiers, investir en 2019 dans des supports en unités de compte suppose d'avoir des connaissances financières, du temps et de la réflexion... Sauf à opter pour une gestion sous mandat, solution à découvrir ou à redécouvrir, sans attendre.

Avec un CAC 40 en repli de -10,95%⁽¹⁾ l'an passé et les nombreuses incertitudes qui continuent de peser sur les marchés financiers en 2019 (Brexit, croissance économique au ralenti en Europe et en Chine, tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine...), **la gestion financière d'un portefeuille d'actions ou de supports en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie peut s'avérer complexe et expose à un risque de perte en capital.**

Pour autant, comme l'indique l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)⁽²⁾ : « *il est intéressant d'observer rétroactivement, sur la période allant de 1988 à 2017, période incluant notamment deux crises boursières et financières [...], que le rendement nominal annualisé d'un placement régulier diversifié en actions internationales a toujours été positif, en moyenne de 5,3 %⁽³⁾* ». **Pour rappel, les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**

Compte tenu de ce contexte, la baisse récente des marchés financiers est susceptible d'ouvrir des perspectives d'investissement à saisir. Mais comment procéder ?

Un mode de gestion particulièrement pertinent actuellement

Lorsque l'on a compris l'intérêt de diversifier une partie de ses avoirs, mais que l'on ne dispose ni de l'expertise, ni du temps nécessaire pour gérer soi-même l'allocation d'actifs de son contrat d'assurance vie, pourquoi ne pas se tourner vers la gestion sous mandat, proposée par exemple dans le cadre du contrat Aviva Epargne Plurielle ?

Cette solution de gestion financière présente en effet plusieurs atouts.

Elle vous permet tout d'abord d'opter, parmi plusieurs profils de gestion, pour celui correspondant à votre horizon de placement et au niveau de risque que vous êtes prêt à accepter (on parle aussi de « profil d'investisseur »). Bien évidemment, tout investissement dans les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital⁽⁴⁾.

La gestion sous mandat vous assure ensuite une révision régulière de l'allocation de votre épargne sur le conseil d'experts et ce dans le cadre du profil de gestion que vous avez choisi au préalable. C'est l'assureur qui valide le conseil donné et exécute les mouvements correspondants. Ainsi, ce n'est plus vous qui devez sélectionner les supports sur lesquels investir, ni procéder à des arbitrages en fonction de l'évolution des marchés.

Une adaptabilité à des niveaux différents

La gestion sous mandat s'exerce dans le cadre d'une convention : celle-ci précise notamment la politique d'investissement qui va être mise en œuvre et l'ensemble des coûts et frais à votre charge. La gestion sous mandat dans le cadre d'Aviva Epargne Plurielle peut être aujourd'hui accessible dès le premier euro, sans seuil minimum d'investissement.

Autres points forts : elle peut non seulement être combinée avec une gestion libre ou une gestion évolutive, mais aussi être arbitrée à tout moment vers l'un de ces modes de gestion.

(1) Performances hors dividendes réinvestis. Source : Aviva Investors France.

(2) Note extraite d'une étude d'AMF de juillet 2017 « Stimuler l'investissement de long terme en actions ».

(3) Bruts de frais et bruts de prélèvements sociaux.

(4) Les entreprises d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et immobiliers. L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte en capital.

PANORAMA DES PERFORMANCES 2018 DES DIFFÉRENTS PLACEMENTS

L'assurance vie

Le rendement des supports en euros est en baisse en 2018, ce qui confirme la tendance baissière régulière constatée depuis plusieurs années. Le taux moyen du marché devrait être autour de 1,6% en 2018, contre 1,8% en 2017⁽¹⁾⁽²⁾.

Le Fonds Garanti en euros du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer délivre cependant un rendement parmi les meilleurs du marché, avec un taux de 2,25% pour 2018 contre 2,40% pour 2017. (*Net de frais de gestion du contrat et brut des prélèvements sociaux et fiscaux*). **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**

Le Livret A et le PEL

En attendant la réforme de la formule de calcul de la rémunération du Livret A, son taux est bloqué à 0,75% depuis 2015 et devrait le rester jusqu'au 31 janvier 2020.

La rémunération du plan d'épargne logement (PEL) est passée à 1% au 1^{er} août 2016, taux inchangé pour les PEL ouverts à partir de cette date.

L'or

Le cours de l'or a enregistré une baisse de -1,56% en 2018⁽³⁾. L'or a connu une évolution volatile en 2018 et a bénéficié au second semestre de son rôle de valeur refuge dans un contexte d'incertitudes politiques et économiques. Pour 2019, le comportement de l'or dépendra de l'évolution du dollar comme de l'évolution des risques politiques.

Les marchés d'actions en zone euro

L'année boursière a été négative, notamment au second semestre, dans le sillage des inquiétudes autour du conflit commercial entre les Etats-Unis et la Chine, du Brexit et du déficit italien. De plus, les craintes de ralentissement de la croissance économique ont pesé sur le moral des investisseurs.

Au final, le CAC 40 (qui regroupe les 40 plus grosses capitalisations françaises) affiche une performance négative de -8,88% en 2018 (+11,7% en 2017)⁽⁴⁾. L'Eurostoxx, l'indice qui réunit les grandes valeurs européennes, a perdu -12,73%⁽⁴⁾ en 2018 (+12,6% en 2017). L'année a été caractérisée par le retour des risques politiques.

Le marché d'actions américain

Le marché américain a reculé de -4,94% en 2018 (indice S&P 500 Composite, pour les 500 plus grosses capitalisations américaines), contre une progression de +21,1% en 2017⁽⁴⁾. Le marché américain a été fortement pénalisé au quatrième trimestre par des craintes de ralentissement économique.

Les marchés d'actions des pays émergents

Les pays émergents ont souffert en 2018 avec un recul de -14,58%, après une hausse de +37,3% en 2017 (indice MSCI EM)⁽⁵⁾. Les pays émergents sont très exposés à la croissance économique mondiale et ont été les premières victimes de l'escalade des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, ainsi que des inquiétudes sur la croissance mondiale en fin d'année.

Les marchés obligataires

Les marchés obligataires souverains en zone euro ont enregistré une performance positive avec des performances différentes selon les pays. Les obligations des États de la zone euro (indice JPM EMU), progressent de +1% en 2018 contre +0,4% en 2017⁽⁶⁾.

L'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate (obligations d'entreprises de qualité ou « investment grade » zone euro)⁽⁶⁾ a clôturé l'année en baisse de -1,25%, et l'indice Bloomberg Barclays Pan-European High Yield EUR (obligations à haut rendement européennes) est en recul de -3,82%⁽⁶⁾.

La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

(1) Selon la FFA (Fédération Française de l'Assurance).

(2) Taux net des frais de gestion du contrat et brut des prélèvements sociaux et fiscaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

(3) Performances en dollars. Sources : Aviva Investors France, Bloomberg.

(4) Performances en devises locales, dividendes réinvestis. Sources : Aviva Investors France, Thomson Reuters Datastream.

(5) Performances en dollars, dividendes réinvestis. Sources : Aviva Investors France, Thomson Reuters Datastream.

(6) Sources : Aviva Investors France, Thomson Reuters Datastream.



LE SITE WWW.EPARGNEACTUELLE.COM ÉVOLUE

Peut-être l'avez-vous déjà remarqué, le contenu de notre site s'est de nouveau enrichi !

Gamme de produits Aviva

Nous avons élargi notre offre de produits à la gamme Aviva venant ainsi compléter celle déjà existante de produits Afer. Vous pouvez accéder à la présentation de ces nouveaux produits dès notre page d'accueil. Notre offre patrimoniale inclut désormais une famille de produits (épargne, retraite et prévoyance) dont l'objectif est de vous apporter une solution adaptée à vos besoins et vos projets. **Prochainement de nouveaux produits viendront compléter notre gamme actuelle.** Nous ne manquerons pas de vous en informer.

NOTRE OFFRE PATRIMONIALE

		
ÉPARGNE	RETRAITE	PRÉVOYANCE
<ul style="list-style-type: none">> Contrat d'assurance vie multisupport Afer> Contrat d'assurance vie Aviva Epargne Plurielle> Contrat Aviva Capitalisation Plurielle	<ul style="list-style-type: none">> Contrat d'assurance vie Aviva Retraite PERP> Contrat d'assurance vie Aviva Epargne Plurielle> Contrat d'assurance vie multisupport Afer	<ul style="list-style-type: none">> Contrat Afer Dépendance

Nouvel onglet « Actualités Patrimoniales »

LES ACTUALITÉS PATRIMONIALES

Découvrez toutes les actualités patrimoniales sur les thèmes suivants : épargne, retraite, placement et fiscalité.

FILTRE LES ACTUALITÉS PATRIMONIALES

« 1 2 3 4 5 »

 <p>PLACEMENTS : PANORAMA DES PERFORMANCES 2018 Février 2019</p>	 <p>POURQUOI PAS UNE GESTION SOUS MANDAT ? Février 2019</p>	 <p>TRANSMISSION DE L'ÉPARGNE DE VOTRE ADHÉSION AFER Février 2019</p>
---	--	--

De plus, nous vous invitons à découvrir le nouvel onglet consacré aux « Actualités Patrimoniales ». Vous y trouverez régulièrement des nouveaux **articles consacrés à la fiscalité, à la transmission et au placement financier**, ainsi que des **interviews vidéos de nos experts vous apportant leur éclairage et partageant leurs conseils.**

Vous pouvez d'ailleurs retrouver toutes ces interviews et bien d'autres vidéos pédagogiques sur notre chaîne youtube : www.youtube.com/epargneactuelle

Si vous souhaitez recevoir les prochaines Lettres EPARGNE ACTUELLE par e-mail, il vous suffit de vous enregistrer sur la page d'inscription à la newsletter : www.epargneactuelle.com/contact/newsletter.html



EPARGNE ACTUELLE ET VOUS

Désireux de mieux connaître vos attentes pour répondre plus efficacement à vos besoins, nous avons réalisé une enquête de satisfaction⁽¹⁾ auprès de certains d'entre vous. Il en ressort notamment que :

- vous êtes **90% à être satisfaits d'EPARGNE ACTUELLE**,
- **89% d'entre vous se déclarent prêts à recommander EPARGNE ACTUELLE à des proches s'ils avaient besoin de souscrire un contrat d'assurance vie.**

Les équipes d'EPARGNE ACTUELLE vous remercient de la confiance que vous leur témoignez et se tiennent à vos côtés pour vous conseiller au quotidien dans la gestion de votre épargne.

(1) Enquête téléphonique réalisée par l'institut Audirep du 12 au 24 novembre 2018 (958 réponses).